SOCIETE GENERALE
Gestion

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ETOILE ENERGIE EUROPE

Part C-Code ISIN : (C) FR0010541086

OPCVM de droit français géré par Société Générale Gestion, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales
En souscrivant à ETOILE ENERGIE EUROPE, vous investissez principalement dans des actions d'entreprises de l'Union Européenne liées à la thématique de l'Energie.
L'objectif de gestion consiste à tirer parti de la dynamique des actions européennes liées à la thématique de l'Energie pour optimiser la performance du fonds sur une durée au minimum de cinq ans. A titre indicatif, l'indice STOXX® Europe 600 (dividendes nets réinvestis) peut être utilisé, a posteriori, pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre la gestion. L'attention du souscripteur est cependant attirée sur le fait que la performance du fonds peut s'en écarter significativement.

Pour y parvenir, le gérant investit dans des actions européennes liées à la thématique de l'énergie, qui englobe notamment les secteurs suivants : pétrole et gaz (compagnies intégrées, sociétés parapétrolières, énergies alternatives…), services aux collectivités (producteurs d'électricité, sociétés de traitement de l'eau et des déchets,…) ainsi que les sociétés dont l'activité est liée à cette thématique. La sélection des titres se fait par la combinaison de deux méthodes : une allocation sectorielle définie en fonction des perspectives de croissance de chaque secteur et une sélection de titres présentant des perspectives d'appréciation après analyse de plusieurs critères tant qualitatifs (le modèle économique de la société : stratégie, potentiel de croissance, structure de bilan,...), que quantitatifs (liquidité de l'action et son potentiel de valorisation à moyen terme…).
Ainsi le portefeuille est en permanence exposé entre 80 % et 110% de l'actif net du fonds aux marchés actions et, pour le solde, aux marchés obligataires et monétaires au travers d'OPC.Ce FCP présente un risque de change.
Le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme à titre de couverture et/ou d'exposition et conclure des acquisitions et cessions temporaires de titres.
ETOILE ENERGIE EUROPE est en permanence investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.
Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne selon les modalités appliquées par le distributeur.
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du secteur du marché actions sur lequel il est investi.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.
La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

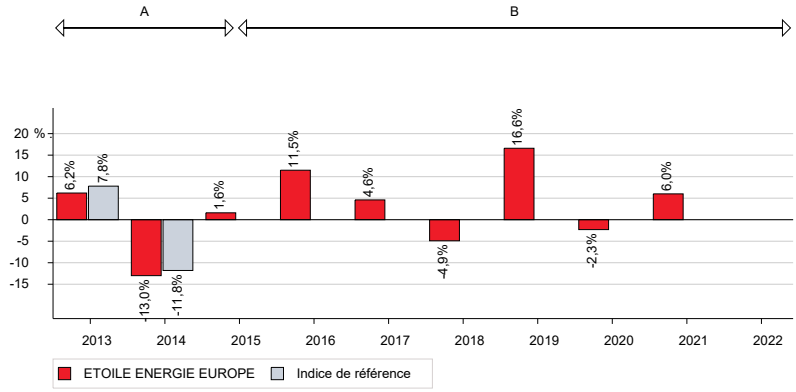
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,22 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées



A : Durant cette période le FCP avait une gestion dite indicielle étendue.

B : Le 22 juin 2015, le FCP a adopté la stratégie d'investissement actuellement mise en œuvre.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP.
Le fonds a été créé le 23 septembre 2003 et sa part C le 23 septembre 2003.
La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.
Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :
Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.
Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.
Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet http://www.societegeneralegestion.fr, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.
Fiscalité :
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
Responsabilité :
La responsabilité d' Société Générale Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.
Ce FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion http://www.societegeneralegestion.fr et/ou dans le prospectus).
L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion Société Générale Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.